

Analyste en système d'information géomatique (SIG)



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Conseil Cris-Québec sur la Foresterie

Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) a été créé lors de la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves). Cette entente historique, signée le 7 février 2002, marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Elle concrétise une volonté commune de gérer de manière harmonieuse les ressources naturelles du nord du Québec dans le respect du mode de vie des Cris et pour le développement des communautés cries sur le territoire.

Le Conseil a été créé, le 15 septembre 2003, dans le cadre de la mise en œuvre de la Paix des braves et de son chapitre 3 portant sur le régime forestier adapté. Les parties, qui ont négocié l'Entente de nation à nation, ont convenu de sa création pour favoriser une consultation étroite des Cris lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières, afin de mettre en œuvre le régime forestier adapté.

Description de poste

L'analyste en système d'information géomatique exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur exécutif et aura la responsabilité de collaborer avec le reste du personnel du Secrétariat à la réalisation d'analyses portant sur la mise en œuvre et l'efficacité des dispositions du chapitre 3 de l'Entente. Plus spécifiquement, cette personne contribuera grâce à son expertise en système d'information géomatique (SIG).

Fonctions

La personne titulaire du poste d'analyste effectue ses fonctions, sous la supervision d'un ingénieur forestier, dans les domaines suivants :

1. Recherche et analyse des enjeux liés à l'aménagement forestier dans un contexte de développement durable.
 - Elle participe au suivi et à la révision des plans d'aménagement forestier intégré du territoire de l'Entente.
 - Elle participe à la formulation d'avis et de recommandations concernant l'évaluation des plans d'aménagement forestier.
 - Elle participe à la réalisation des bilans quinquennaux de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Entente et à l'identification des recommandations prioritaires.
 - Elle participe, au besoin, au suivi de la révision du calcul de la possibilité forestière sur le territoire.
 - Elle analyse les enjeux et contribue à la production d'un avis sur les ajustements nécessaires au régime forestier adapté, en suivi du bilan de l'Entente.

- Elle collabore à la détermination des orientations et des outils en matière de gestion durable des ressources fauniques et du milieu forestier.
 - Elle participe à la préparation d'analyses, notes, lettres, tableaux, synthèses de documents et de mémoires.
2. Participe à des activités de liaison avec les partenaires et intervenants associés aux mandats du CCQF et au développement des outils de communication du Conseil.
- Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action visant la consultation et la concertation des différentes parties.
 - Elle participe à des comités et collabore avec les intervenants cris, gouvernementaux, universitaires et ceux d'autres groupes communautaires et du secteur privé impliqués dans la gestion de l'aménagement forestier et l'utilisation des ressources sur le territoire de l'Entente.
 - Elle prépare du matériel de présentation pour différentes activités de communication et de consultation.
 - Elle participe à la préparation du rapport annuel du CCQF.
 - Elle assume toutes autres fonctions assignées par le directeur exécutif.
3. Participation à l'organisation des réunions et activités du Conseil et au développement des procédures liées au fonctionnement du Secrétariat.
- Elle participe à l'identification et la préparation du matériel requis pour les réunions et activités du Conseil.
 - Elle contribue à la mise en œuvre du plan d'action du CCQF.
 - Elle participe à la mise en œuvre de la politique de gestion documentaire du Conseil et assure la coordination de la gestion des documents associés aux mandats du Conseil.

Qualifications requises

- Détenir un baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, en géomatique ou toute autre discipline pertinente, avec une bonne connaissance du secteur forestier;
- Avoir une bonne connaissance des lois, des règlements et des normes applicables aux opérations forestières en forêt publique;
- Avoir une maîtrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Teams) ainsi que des systèmes d'information géomatique (ArcMap);
- Être pourvu d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse et être capable de résoudre des problématiques;
- Posséder une habileté pour les relations interpersonnelles et faire preuve d'un leadership mobilisateur. Capacité à travailler sous pression, à être autonome, à faire preuve d'honnêteté et de discrétion. Maîtriser la communication écrite et orale;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais et du français autant oral qu'écrit.
- Posséder des connaissances relatives au contexte de l'entente de la Paix des Braves et de son chapitre 3 sur la foresterie constituerait un atout.

- Parmi les qualités personnelles, les éléments suivants sont importants : autonomie, bonnes relations interpersonnelles, travail d'équipe, bonne capacité de communiquer oralement et par écrit, jugement, créativité.

Lieu

Télétravail à l'entrée en fonction et alternance présentiel/télétravail dans la communauté autochtone de Waswanipi lors de la relocalisation du Conseil.

Conditions d'emploi

- Temps plein;
- 35 heures/semaine;
- Possibilité d'alternance présentiel/télétravail;
- Salaire selon l'expérience et les échelles salariales du Conseil du Trésor;

Postuler

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre CV d'ici le 1 septembre 2023 à l'attention de Mme Annette Hayden courriel : annette.hayden@ccqf-cqfb.ca

Pour en savoir davantage sur notre organisation, veuillez visiter notre site Web : www.ccqf-cqfb.ca

Notes : Nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues en présélection. Notre organisation souscrit au principe d'équité en matière d'emploi.